

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 NOVEMBRE 2023 à 19h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20231107-DM64-2023-11-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Date de la convocation : 25/10/2023

Date d'affichage : 25/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	20	23

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25/10/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine –M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M YENIL Etienne - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M DUCROUX Loïc - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René.

SECRETAIRE DE SEANCE : M PADET René

Objet : Tarifs du marché plein vent

M. le Maire expose :

La dernière délibération mentionnant les tarifs appliqués au marché forains du lundi comme celui du samedi date de la délibération DM11-09-13-07 du 13 septembre 2011.

Compte tenu de l'évolution des prix et des coûts de l'électricité, il convient de proposer une révision de ces tarifs.

Les tarifs sont actuellement de 0.25 € le ML pour les abonnés et de 0.50 € le ML pour les non abonnés.

Il est proposé de porter ces tarifs à 1 € le ML pour les abonnés qui utilisent l'électricité et 0.50 € pour les abonnés sans ressources électriques.

M. le Maire rappelle que cette augmentation symbolique permettra de rappeler le règlement existant.

Par ailleurs il est proposé de donner la possibilité à des forains de venir deux fois gratuitement avant d'appliquer les tarifs abonnés.

Il est proposé des abonnements au semestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire

Décide d'appliquer le tarif de 1 € le ML pour les abonnés et non abonnés qui utilisent l'électricité et 0.50 € pour les abonnés et non abonnés sans ressources électriques.

D'accepter les abonnements au semestre.
D'appliquer la gratuité sur deux vacances avant que soit proposé un abonnement.
D'intégrer ces décisions au règlement du marché
Décide d'appliquer ces disposition) partir du 1^{er} janvier 2024

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 07/11/2023

